AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles. ItemMuyart de Vouglans, Pierre-François, Institutes au droit criminel (1757) | Les récidives

Muyart de Vouglans, Pierre-François, Institutes au droit criminel (1757) | Les récidives

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002 f0381

SourceBoite 002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées Muyart de Vouglans, Pierre-François

Références bibliographiques Muyart de Vouglans, Institutes au droit criminel

Référentiel BNFhttps://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31000340k

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par <u>équipe FFL</u> Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR: Muyart de Vouglans, Pierre-François (1713 -- 1713)

Institutes au droit criminel, ou Principes généraux en

TITRE ces matières, suivant le droit civil, canonique, et la

jurisprudence du royaume

LIEU DE PUBLICATION Paris DATE 1757

EDITEUR Paris: impr. de Le Breton, 1757



Muyort de hougeon
Aihlus.
1752.

W345.357

certino antono d'itajame la resurption, co-jecturo, signe, cuificioni, adminimentes.

or pul operal classer usual;

- is of a manifester on a your of our received - IC, or "termettent on du abouter du la vento ou had "white replying the prevoir in min : 2 tomoin in methodes or went avoir on executing qui ento lo main experiente et - a comp factor, corte ou lear on gape lung ones, le corp on others a to the out a to the out of the o

- i d'un prochèms: on le mident l'en totales

tratque l'arunt re les orthuit propre par l'arunt con hun?

The represent chairer le con duratante con 18th,

mais la Tortur, au de romy trocher. The unel

unou cutto par le morte

(u contte 1/2 pruns).

en de moht du my de Sa horan.

de menser merdent d'enne. l'or fección de la justicitión

- is d'e elaisnis (on adminimente). A re considente

que d'espírica de h. It ne peurent denne.

eni a su une condra h. (BOF)

MSS)

- sout ich unt runs. I 1/2 many

a must public, la puit , l'he h'hor de fetter

to poline al utino longuity a de poures
to-poline is. missio. It no muta vos
quelle steui longuity a areu (= mur onle)

- Do e' in hucha comitally (1762). I- , 696

or crimy on Jushu & vin Ants le robrider, some en under son de est de son de son de est de es